

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3144>

EN BREF N°567 : Communiqué intersyndical du 29 juin 2021

**Le ministère veut passer en
force pour disloquer statuts,
rémunérations et missions.**

Date de mise en ligne : mercredi 30 juin 2021

Nous ne laisserons pas passer

!

- PUBLICATIONS - En Bref -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Communiqué intersyndical du 29 juin 2021

Le ministère veut passer en force pour disloquer statuts, rémunérations et missions. Nous ne laisserons pas passer !

Dans le sillage de la LPR, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation accumule depuis quelques mois les textes pour mettre en cause l'ensemble des statuts et de missions des personnels.

C'est inadmissible sur la forme : les réunions n'ont pu se tenir en présence de tous les participants, des réunions de présentation de ces textes ont été reportées ou annulées, les comités techniques ministériels se multiplient (pas moins de six en un mois !) dans la précipitation et l'impréparation (au point que le ministère amende parfois ses propres textes en séance), sur des projets qui impactent pourtant fortement l'enseignement supérieur et la recherche. Le boycott du comité technique ministériel du 18 juin par la grande majorité des syndicats représentés (CGT, FSU, CFDT, Solidaires et FO) a sanctionné les manoeuvres ministérielles qui portent atteinte au droit des personnels d'être représentés et défendus.

C'est inadmissible sur le fond : pleins pouvoirs accordés aux présidents d'université pour les recrutements d'enseignant-es-chercheur-ses, chaires de professeurs juniors, RIPEC généralisant les primes au « mérite » et réintroduisant le « suivi de carrière », contrats de droit privé pour les doctorants et post-doctorants, contrats de projets pour tous les personnels impliqués dans la recherche, « CDI » de mission sont autant de dispositifs qui, tout à la fois, attaquent les statuts, individualisent les rémunérations, généralisent la contractualisation. Les « CDI » de missions et les chaires introduisent même des reculs par rapport aux droits généraux des contractuels de la Fonction publique.

D'autres réformes accentuent simultanément les régressions : mise en place du BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) à marche forcée (les « programmes nationaux », en réalité des empilements de « compétences », viennent de paraître pour une mise en oeuvre à la rentrée) ; re forme des études de santé largement sous-financée qui ne répond pas aux enjeux et crée de fortes inégalités entre les étudiant-es selon les filières PASS ou LAS ; déstructuration des masters MEEF (de formation des futur-es enseignant-es) et mise en cause des concours d'enseignement pour les étudiants aspirant à devenir professeurs des écoles, collèges et lycées.

En parallèle la poursuite de la mise en oeuvre du RIFSEEP institue inégalité et concurrence entre personnels des universités et des organismes de recherche.

Toutes ces réformes font aussi écho à une gestion « Covid » qui a été l'occasion de multiples atteintes aux droits statutaires des personnels, aux droits des étudiants (à commencer par celui d'avoir cours), aux missions d'enseignement. Or, la Ministre entend inscrire cette gestion dans la durée, en débloquant 22 millions d'euros pour l'« hybridation » des enseignements, en annonçant 49 « campus connectés », en prévoyant la « prolongation ou transformation » et non la disparition des dispositifs de crise.

Aucune de ces mesures ne répond aux revendications !

D'ores et déjà des réactions ont eu lieu. Le comité technique de l'INRAE a unanimement exigé du PDG de l'Institut qu'il renonce à mettre en place chaires juniors et CDI de mission. L'ensemble des syndicats du CNRS et de l'INSERM ont fait une déclaration similaire lors du conseil d'administration de l'EPST. Des motions similaires ont été votées dans les conseils centraux de plusieurs universités, de Paris 8 à Grenoble, et dans certaines sections CNU.

Nous appelons les personnels à se rassembler partout pour faire valoir leurs revendications :

- revalorisation du traitement indiciaire
- titularisation de tous les contractuels sur missions pérennes qui le souhaitent et création de tous les postes nécessaires !
- maintien des diplômes et concours nationaux qualifiants : abandon du BUT, abandon de la réforme de la formation des enseignant-es et ouverture de véritables négociations !
- arrêt de l'individualisation des rémunérations et de la mise en concurrence du personnel : abandon du RIFSEEP, retrait du RIPEC !
- arrêt de la contractualisation du personnel et de la mise en cause des statuts : abandon de toutes les mesures LPR en ce sens, notamment les chaires de professeurs juniors, les contrats de projets, les « CDI » de mission !
- mesures de rattrapage des dégâts occasionnés par le « distanciel » à la transmission des connaissances chez les lycéens et étudiants, avec les dotations budgétaires pour ce faire !
- réouverture de toutes les universités avec tous les cours, CM, TD, TP en présentiel dans le respect des maquettes !

Non à la dégradation de nos missions, statuts et rémunérations ! Non à la « virtualisation » de l'enseignement !

À Paris rassemblement devant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, rue Descartes, le 6 juillet, à 11heures

Signataires : FERC-CGT, FSU, FO ESR, SUD Éducation et SUD Recherche EPST



En Bref N°567 du 30 juin 2021